Nations Unies S/2007/647*



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er novembre 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 octobre 2007, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission au Timor-Leste du 24 au 30 novembre 2007 et sont convenus de son mandat (voir annexe).

À l'issue de consultations avec les membres du Conseil, il a été décidé que la mission serait composée comme suit :

M. Dumisani Kumalo, Ambassadeur (Afrique du Sud), chef de mission
M. Liu Zhenmin, Ambassadeur (Chine)
M. Luc Joseph Okio (Congo)
M. Muhammad Anshor (Indonésie)
Mme Diana Eloeva (Fédération de Russie)
M. Peter Burian, Ambassadeur (Slovaquie)
Mme Jackie Wolcott, Ambassadrice (États-Unis d'Amérique)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Leslie K. **Christian**

s

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

07-58148* (F) 061107 061107

Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste

1. Réaffirmer l'attachement du Conseil de sécurité à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale du Timor-Leste, ainsi qu'à la promotion de la stabilité durable dans ce pays.

2. Féliciter le peuple timorais pour la bonne conduite des élections et les efforts qu'il fait en vue de consolider la paix et la démocratie dans le pays.

3. Encourager le Gouvernement, le Parlement, les partis politiques et le peuple timorais à continuer de collaborer en vue d'engager un dialogue politique et de consolider la paix, la démocratie, l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité, le développement socioéconomique durable et la réconciliation nationale dans le pays.

4. Réaffirmer l'engagement pris par le Conseil d'aider le peuple timorais à consolider la paix, la gouvernance démocratique et l'état de droit pendant la période faisant suite aux élections, d'appuyer et d'encourager les efforts faits en vue de garantir la transparence et la justice et de donner suite aux recommandations formulées par l'Organisation des Nations Unies à cet égard, et souligner que le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) énoncé dans la résolution 1745 (2007) du Conseil constitue une importante contribution des Nations Unies à ces efforts.

5. Exprimer l'appui sans réserve du Conseil à la MINUT et à la présence des Nations Unies au Timor-Leste et évaluer les progrès accomplis sur place dans l'exécution du mandat de la Mission.

6. Discuter et procéder à des échanges de vues avec les autorités timoraises sur les moyens d'aider le pays à se doter des moyens voulus pour faire fond sur les progrès en matière de sécurité et les progrès démocratiques et autres accomplis jusqu'à présent.

7. Souligner l'engagement à long terme pris par la communauté internationale en faveur de la stabilisation et du développement au Timor-Leste, et la nécessité pour les partenaires bilatéraux et internationaux de continuer à appuyer les efforts faits par les Timorais pour parvenir à l'autonomie.

07-58148